



InterSyndiCAAS



4 SYNDICATS UNIS

## PPV Nous attendions bien plus de cette prime !

Vous avez pu voir la dernière communication de la Direction du 21 février concernant la Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Pour rappel :

- **30/06/2022** : Accord sur le pouvoir d'achat (avec notamment une indemnité télétravail augmentée à 5 € VS 2,50 € jusqu'au 31/12/22, mise en place du forfait mobilité durable ... et d'autres mesurées)
- **21/07/2022** : NAO 2023 avancée prévoyant l'augmentation « collective » de 1 500 € pour les salaires < à 90 K€
- **15/12/2022** : Avenant N°1 à l'accord sur le pouvoir d'achat, prévoyant finalement un budget NAO (Budget d'augmentations individuelles de 2.4 % de la masse salariale pour 2023) et une PPV



## Prime Macron, PEPA, PPV... elle restera toujours prime chagrin pour CAAS

Pouvant atteindre 6 000 €, **elle ne dépassera pas 850 € !**

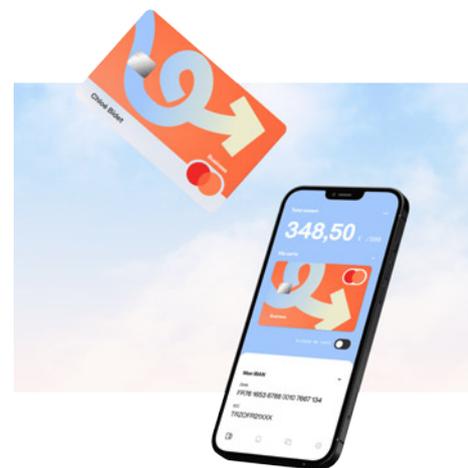
Le résultat net part du groupe de CAA ayant atteint cette année un **record historique d'un montant de 1,76 Md €**, nul doute que la valeur à partager profitera une fois de plus aux actionnaires et non à ceux qui l'ont créée.

Nous avons accepté de signer cet accord **issu d'un cadrage Groupe en réponse aux différents mouvements CAAS et autres filiales**, connaissant le contexte et les difficultés rencontrées face au coût de la vie.

## Betterway Une solution imposée sans une vraie concertation de vos élus

- ➔ L'accord Forfait Mobilité Durable (FMD) prévoyait en son titre 2 que les modalités de mise en œuvre et d'attribution des avantages dont pouvaient bénéficier les salariés seraient définies ultérieurement.
- ➔ Les 7 et 8 décembre 2022, la solution retenue a été présentée en CSE et a suscité de nombreuses questions de la part des représentants du personnel restées sans réponse à l'issue des réunions.
- ➔ Le 12 janvier 2023, la Direction a lancé ce nouveau mode de gestion de remboursements des frais de transports, avant même d'avoir répondu à toutes nos questions qui à ce jour pour certaines sont également restées sans réponse.
- ➔ **Les 1<sup>ers</sup> retours négatifs des utilisateurs ont confirmé nos inquiétudes**, nous avons donc demandé la mise à l'ordre du jour de ce sujet en CSE ordinaire des 18 et 19 janvier.

Vos élus ont également remonté les problématiques via les Représentants de Proximité Parisiens et envoyé plus d'une centaine de mails !



➔ **Le 13 février enfin, un flash RH est venu traiter certains dysfonctionnements et supprimer l'obligation de vous abonner à ce service !**